

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 1998

Québec, le 15 septembre 1998

Monsieur Yvon Tousignant
Directeur du collégial
Collège de l'Assomption
270, boulevard l'Ange-Gardien
L'Assomption (Québec) J5W 1R7

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation des programmes de
*Techniques d'éducation en services de garde***

**Références : Votre lettre du 22 juin 1998 et le *Compte rendu des actions
entreprises par le Collège de l'Assomption***

Monsieur le Directeur,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 14 courant, les suites données par le Collège de l'Assomption à l'évaluation de ses programmes de DEC et d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. Il me fait plaisir de vous annoncer que la Commission a conclu que, dans l'ensemble, des suites satisfaisantes avaient été données à cette évaluation.

Le compte rendu du Collège explique les mesures prises en réponse aux recommandations formulées par la Commission dans son rapport d'évaluation. L'augmentation des ressources documentaires et matérielles avait fait l'objet d'une recommandation dans le cas du programme de DEC offert à l'enseignement ordinaire comme dans celui des programmes de DEC et d'AEC offerts à la formation continue. Des améliorations substantielles ont été apportées, au Collège de l'Assomption, puisque le nombre des documents disponibles au Centre de documentation enfantine «a plus que doublé» et que, notamment, «un laboratoire d'observation équipé du matériel requis» a été installé. Au campus de Terrebonne, où sont dispensés les programmes de la formation continue, le Collège a jugé qu'il n'était pas nécessaire de bonifier les quelques ressources matérielles disponibles puisque cela avait été réalisé au Collège de

l'Assomption et que les professeurs y conduisent leurs élèves lorsque nécessaire. Le Collège fait également valoir que, à Terrebonne, l'accès à d'autres ressources appropriées est facile parce que plusieurs professeurs et élèves proviennent du milieu des garderies. La Commission se demande toutefois si ces solutions de rechange ont suffisamment efficaces et pratiques. Si le programme d'AEC continuait d'être offert à Terrebonne, il faudrait s'assurer que ce programme bénéficie des ressources matérielles nécessaires.

Des suites appropriées ont été données aux autres recommandations qui, toutes, se rapportaient aux programmes de la formation continue. C'est ainsi que des cours préalables ont été définis et des dispositions prises pour que les élèves se conforment à la séquence établie. «La pondération de la notation des stages a été revue afin de donner la priorité à la partie pratique.» Enfin, après examen attentif du cheminement des élèves, il a été décidé de continuer à offrir le programme de DEC et celui d'AEC.

Quant aux suggestions, plusieurs ont été mises en application, à l'enseignement ordinaire et à la formation continue. Les mesures suivantes, entre autres, ont retenu l'attention de la Commission. Le temps de présence de la technicienne attachée au Centre de documentation enfantine a été considérablement augmenté : de 15 heures par mois, il est passé à 15 heures par semaine. Le Centre de gestion des stages a reçu le mandat de «systématiser la cueillette de données auprès des diplômés et des employeurs» et de préciser le partage des responsabilités quant au contrôle du respect, par les lieux de stage, des critères établis. Le contenu des programmes a été enrichi sous certains aspects, comme celui des interventions auprès des jeunes de six à douze ans.

En terminant, la Commission a bien noté les difficultés rencontrées pour «la mise en place de sessions de perfectionnement en matière d'évaluation et de mesures de soutien telles la prise de notes et l'organisation du travail». Elle encourage le Collège à poursuivre ses efforts dans ces deux volets qui, vous l'écriviez-vous même, demeurent au centre de vos préoccupations.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer